

Réponse du Conseil administratif à:

- **la pétition P-303 du 19 février 2013: «Pour le maintien du projet «Un Manège pour tous»;**
- **la motion M-1062 du 19 février 2013 de MM. Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Jean-Charles Lathion, Grégoire Carasso et M^{me} Salika Wenger: «Ouvrons enfin l'ancien manège à la population!»**

CONCLUSIONS DE LA PÉTITION P-303

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-303 au Conseil administratif.

TEXTE DE LA MOTION M-1062

Considérant:

- que l'ancien manège de la Vieille-Ville qui date du début du XIX^e siècle et qui fait donc partie du patrimoine historique et culturel genevois sert de parking pour les magistrats et fonctionnaires de l'Etat depuis 1949, malgré la proximité du parking Saint-Antoine;
- qu'il est nécessaire de rendre aux habitants cet espace historique;
- que le projet porté depuis sept ans par les habitants et les associations regroupées dans «Un Manège pour tous» permettrait de revaloriser les qualités architecturales de ce bâtiment;
- que le Conseil municipal a manifesté, à de réitérées reprises, sa volonté de limiter la circulation automobile au centre-ville et de favoriser la mobilité douce;
- que la transformation de l'ancien manège, inscrite au 8^e PFI, est un investissement dans la qualité de vie d'un quartier historique et touristique;
- que le centre-ville et la Vieille-Ville manquent cruellement de places de crèche et que la maison de quartier et la ludothèque ne sont pas aisément accessibles aux aînés et aux personnes à mobilité réduite;
- que les multiples promesses du Conseil d'Etat et du Conseil administratif relatives à cet objet mentionnaient sa possible réouverture en 2016;
- que la décision du Conseil administratif de surseoir à ce projet est en contradiction avec la nécessité de réaliser des aménagements favorisant le «vivre ensemble» dans les quartiers;
- qu'une pétition de l'association «Un Manège pour tous» demandant la réalisation rapide de l'aménagement de l'ancien manège pour le quartier circule actuellement en ville et sera déposée sous peu au Conseil municipal;

- que la première demande de réaffectation de ce bâtiment date de l'année 2000 et que douze ans de réflexion paraissent suffisants pour pouvoir enfin donner une réponse positive aux attentes légitimes des habitants du centre et de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'entrer rapidement en discussion avec le Conseil d'Etat afin de négocier la mise à disposition de l'ancien manège à la Ville de Genève par le meilleur moyen, notamment par un échange de terrain ou par une acquisition;
- d'activer ensuite le crédit d'étude relatif à l'ancien manège, voté le 11 octobre 2011 (PR-874 A) par le plénum (1,7 million de francs), afin que les travaux d'aménagement puissent eux aussi commencer dans les meilleurs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément au vote du crédit d'études (objet de la PR-874) en date du 11 octobre 2011 et au vote de l'acquisition de la parcelle N° 4398 (objet de la PR-1050) en date du 21 mai 2014 par le Conseil municipal, le département des constructions et de l'aménagement a initié la réhabilitation de l'ancien Manège en bâtiment d'équipements publics:

- en lançant la procédure d'acquisition du bâtiment et du terrain de l'Etat par la Ville. L'Unité opérations foncières a transmis les instructions au notaire, en vue de la préparation d'un projet d'acte de vente et d'achat. Le transfert de propriété entre l'Etat et la Ville devrait intervenir dans le courant du second trimestre 2015;
- en organisant un concours de projets d'architecture au cours de l'année 2014, faisant suite à l'aboutissement d'un processus de concertation entre les habitants, les associations regroupées autour du projet «Un Manège pour tous» et les futurs utilisateurs, dont le programme comporte:
 - un espace de vie enfantine multi-accueil;
 - un lieu de rencontre, de manifestations socioculturelles animées ou coordonnées, notamment par la maison de quartier de la Vieille-Ville;
 - un lieu de rencontre, de jeu, de vie socioéducative à l'image de la ludothèque;
 - un lieu d'accueils ponctuels pour des activités parascolaires – restaurant scolaire;
 - un lieu de partage, de mixité d'espaces d'activités mutualisés, destiné à une population intergénérationnelle.
- Le jugement du concours a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2014 et le projet lauréat intitulé «Suspendu» a unanimement convaincu le jury par ses qualités et son potentiel.

- en procédant à la fin de l'année 2014 à une présentation du projet en présence des futurs utilisateurs et des associations regroupées autour de «Un Manège pour tous». L'étude du projet de réhabilitation est commandée. Des séances de coordination avec les usagers auront lieu au printemps 2015, de manière qu'une requête en autorisation de construire puisse être déposée au début de l'année 2016. La demande du crédit de réalisation pourrait être présentée au Conseil municipal au cours du second trimestre 2016, afin que les travaux puissent démarrer dans le courant de l'année 2017.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani